CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38 Nb. de représentés : 4 Nb. d'absents : 11 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1575 :

Etudes d'aménagement du radier de la Rivière d'Abord - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S):

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphano).

ABSENTS:

MM. OMARJEE Mohammad, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture 974-219740 (64-20240625-33-1575-DE Date de télétransmission): 27/06/2024 Pate de réception préfecture : 27/06/2024

Le Maire

Affaire n°33/1575: Etudes d'aménagement du radier de la Rivière d'Abord - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la poursuite de son programme des travaux de voirie, l'amélioration du radier du chemin Bassin Plat est prioritaire.

En effet, ce radier, submersible dès les crues courantes de la rivière, est situé sur un axe routier important reliant les bassins de vie qui se situent à l'Est du territoire au centre-ville de Saint-Pierre (10 000 véhicules/jour) et dessert un important bassin agricole. La situation devient intenable lorsque ce radier n'est plus praticable. Cela a été le cas au cours du cyclone Bélal et des fortes pluies qui ont suivi avec 15 jours de fermeture.

Cet aménagement qui vise à améliorer la résilience routière sur le territoire Saint-Pierrois et le bassin Sud, répond également à plusieurs objectifs spécifiques :

- Améliorer la sécurité des nombreux usagers de cet itinéraire, et notamment pour les agriculteurs empruntant cet axe ;
- Faciliter l'accès aux services d'urgences (centre hospitalier Sud) et les modalités d'intervention du SDIS.

Il s'agit ici de convenir d'un accompagnement financier du Conseil Départemental pour la réalisation des études.

En ce qui concerne la répartition du coût des travaux estimé à 7 000 000 € HT, elle fera l'objet d'une convention spécifique entre le Conseil Départemental et la Commune de Saint-Pierre, à l'issue des études, lorsque les estimatifs et les modalités de financement possibles du projet (FEDER notamment) seront plus précisément identifiés.

Le plan prévisionnel des études estimé à 300 000, 00 € HT est le suivant :

DEPARTEMENT: 150 000.00 € HT (50 %)

COMMUNE: 150 000.00 € HT (50 %)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité ;

• DE SOLLICITER le DEPARTEMENT, pour l'affectation des crédits sur ce projet ;

• DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

SERVICE COMSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

Michel FONTAIN

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20240625-33-1575-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024